

COMMUNIQUE DE PRESSE

Abrogation de l'interdiction de prélèvements d'eau sur la rivière Aussoue

Le 16 mai 2012, le préfet du Gers a signé un arrêté préfectoral n° 2012-137-0001 portant interdiction de prélèvements d'eau destinés à l'irrigation et au remplissage des lacs collinaires dans la rivière Aussoue.

Les pluies soutenues du 19 au 21 mai 2012 et le cumul des précipitations sur ce secteur ont permis de rétablir la situation hydraulique du cours d'eau.

En conséquence, considérant l'évolution des débits mesurés, le Préfet du Gers a décidé d'abroger l'interdiction de prélèvements d'eau sur la rivière Aussoue.

Les arrêtés et leurs annexes peuvent être consultés sur le site de la Direction Départementale des Territoires du Gers : www.gers.developpement-durable.gouv.fr (rubrique « Domaines d'activité / Gestion de l'eau » ou directement accessible via le portail du site) et dans les mairies concernées.